

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes Associés

Patrick SAIRE
Sébastien GUILLAUME
Aline MILLE
Perrine MOZET

Experts-Comptables Associés
Pascale DUCLERMORTIER
Stéphane MAYET

**Association de Gestion de l'Insertion
de la Communauté d'Agglomération
de CHALONS-EN-CHAMPAGNE
ENTREPRISE D'INSERTION
" AGICAC EI "**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
44, bd Hippolyte Faure
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

SIRET : 841 125 065 00018

Exercice clos le 31 décembre 2018

57 chaussée du Port - CS 90157 - 51008 CHÂLONS EN CHAMPAGNE Cedex - Tél. 03 26 68 39 58
Fax 03 26 21 45 44 - E-mail chalons@fcn.fr - www.fcn.fr

Société Anonyme au capital de 10 758 176 € - Siège social : 45 rue des Moissons B.P. 40428 51065 Reims Cedex - RCS Reims 337 080 089 - APE 6920Z
Société d'Experts-Comptables inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région de Champagne
Société de commissaires aux comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Reims
Membre de MGI, réseau international d'experts-comptables indépendants - Société référencée au PCAOB

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Association de Gestion de l'Insertion
de la Communauté d'Agglomération
de CHALONS-EN-CHAMPAGNE
ENTREPRISE D'INSERTION
" AGICAC EI "**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

44, bd Hippolyte Faure
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

SIRET : 841 125 065 00018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de Gestion de l'Insertion de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne Entreprise d'Insertion relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 10 avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 1.5 de l'annexe «Faits majeurs de l'exercice », mentionnant la reprise de l'activité 'tri des déchets » par l'AGICAC EI à compter du 1^{er} juillet 2018 avec les CDDI y afférents.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes attachés à :

- vérifier la correcte évaluation des aides aux postes concernant les contrats d'insertion ;
- contrôler les opérations réalisées avec l'AGICAC.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 25 octobre 2019

FCN
Commissaire aux comptes



Aline MILLE
Associée

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

AGICAC Entreprise Insertion

Actif		Exercice au 31/12/2018			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. techniques, mat. out. industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations financières	Participations Créances rattachées à des participations Titres immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
		TOTAL				
		Total I				
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises				
		TOTAL				
		Avances et acomptes versés sur commande				
	Créances ²	Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	79 243 6 609		79 243 6 609	
		TOTAL	85 852		85 852	
	Divers	Autres titres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (4)	47 735 1 009		47 735 1 009	
		Total II	134 597		134 597	
		Charges à répartir sur plusieurs exercices III Primes de remboursement des emprunts IV Ecart de conversion Actif V				
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	134 597		134 597	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					



AGICAC Entreprise Insertion

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables) Ecarts de réévaluation Réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice	44 130	
	Fonds associatifs avec droit de reprise Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme Provisions réglementées Droit des propriétaires (commodat)		
Total I		44 130	
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II			
Dettes	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1) Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance	28 033 62 433	
	Total III		90 467
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		134 597	
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an Dettes sauf (1) à moins d'un an (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs	90 467	
Engagements donnés	Sur legs acceptés Autres		



AGICAC Entreprise Insertion

Période de l'exercice 23/05/2018 31/12/2018
 Période de l'exercice précédent

Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises			
	Production vendue : Biens			
	Services liés à des financements réglementaires	173 908		
	Autres services			
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	173 908		
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			
	Cotisations			
	Dons			
	Legs et donations			
	Subventions d'exploitation	66 608		
	Produits liés à des financements réglementaires			
Ventes de dons en nature				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	8 706			
Autres produits	2			
Total des produits d'exploitation I		249 224		
Charges d'exploitation	Marchandises Achats			
	Variation de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats	1 858	
	Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (1)	28 632		
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 561		
	Salaires et traitements	138 382		
	Charges sociales	21 086		
	Dotations	• sur immobilisations	amortissements	
	d'exploitation	• sur actif circulant : provisions	provisions	
Subventions accordées par l'association				
Autres charges			1	
Total des charges d'exploitation II		193 522		
Résultat d'exploitation (I-II)		55 702		
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés	III		
	Déficits ou excédents transférés	IV		
Produits financiers	Produits financiers de participations			
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés			
	Reprises sur provisions, transferts de charges			
	Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers V				
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières VI				
Résultat financier (V-VI)				
Résultat courant avant Impôt (I-II+III-IV+V-VI)		55 702		
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier			



AGICAC Entreprise Insertion

Période de l'exercice 23/05/2018 31/12/2018
 Période de l'exercice précédent

Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels VII			
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VIII			
Résultat exceptionnel (VII-VIII)			
Participation des salariés aux résultats IX			
Impôts sur les sociétés X		11 572	
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI			
Engagements à réaliser sur ressources affectées XII			
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		249 224	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+X+XII) XIV		205 094	
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		44 130	
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole			





ASS AGICAC Entreprise Insertion

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture 31/12/2018

Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice	2
1.1	Événements principaux	2
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	2
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	3
2.1	Actif immobilisé	3
2.2	Actif circulant	3
2.2.1	Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif	3
2.3	Fonds associatifs	3
	Fonds Associatifs	3
2.3.1	Variation des fonds propres	3
2.4	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	4
2.5	Compte de résultat	6
2.5.1	Ventilation du chiffre d'affaires	6
3	Informations relatives à la fiscalité	7
3.1	Informations relatives au régime fiscal	7
3.1.1	Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)	7



1 **Faits caractéristiques de l'exercice**

1.1 **Evénements principaux**



Création le 23/05/2018 de l'association « Association de Gestion de l'Insertion de la Communauté d'Agglomération Chalonnaise – Entreprise d'Insertion » dénommée AGICAC – EI et démarrage de l'activité en 07/2018.

Comme la clôture des comptes est au 31/12, le 1^{er} exercice comptable est donc, un exercice de 7 mois.

1.2 **Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

Néant au 31/12/2018

2.2 Actif circulant

2.2.1 Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif

2.2.1.1 Charges constatées d'avance

Nature	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Assurance	01/01/2019	31/12/2019	1 009€		



2.3 Fonds associatifs

Fonds Associatifs

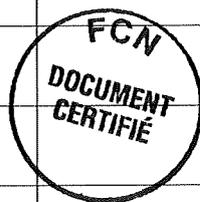
A la lecture des statuts, il n'a y pas d'apport en fond associatif à la création.

2.3.1 Variation des fonds propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	-	-	-	-
Réserves, primes et écarts	-	-	-	-
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	-	44 130		44 130
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	-	44 130		44 130

2.4 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-	
	Prêts	-	-	-	
	Autres immobilisations financières	-	-	-	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	-	-	-	
	Autres créances clients	79 243	79 243	-	
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie*	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	1 990	1 990	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
		Divers	4 430	4 430	-
	Groupe et associés		-	-	-
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		189	189	-
Charges constatées d'avance		1 009	1 009	-	
TOTAL		86 862	86 862	-	



Prêts Accordés en cours d'exercice	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		28 033	28 033	-	-
Personnel et comptes rattachés		27 311	27 311	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		10 832	10 832	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	7 522	7 522	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	13 207	13 207	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 561	3 561	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Groupe et associés		-	-	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		-	-	-	-
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
TOTAL		90 467	90 467	-	-

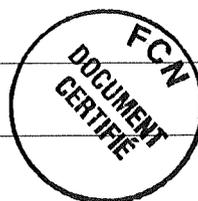


Emprunts souscrits en cours d'exercice	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	-

2.5 Compte de résultat

2.5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendues :	-	-	-
- Biens			
- Services	173 908	-	173 908
Chiffre d'affaires net	173 908	-	173 908



3 Informations relatives à la fiscalité

3.1 Informations relatives au régime fiscal

L'association AGICAC EI est intégralement fiscalisée.



3.1.1 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 4 050 €.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel.

Au bilan, il a été imputé en moins du poste d'IS à payer en dettes sociales et fiscales pour 4 050€ (pour la part du CICE utilisé pour réduire le solde d'IS à payer).

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice

Le CICE a permis notamment de participer au financement en matière :

- Création d'un fond de roulement

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Association de Gestion de l'Insertion
de la Communauté d'Agglomération
de CHALONS-EN-CHAMPAGNE
ENTREPRISE D'INSERTION
"AGICAC EI"**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

44, bd Hippolyte Faure
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

SIRET : 841 125 065 00018

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS PASSES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1. Convention de prestations administratives et de direction refacturées à l'AGICAC EI, refacturations diverses et indemnisations des congés payés

Personnes concernées :

- Françoise DROUIN, Présidente de l'AGICAC et de l'AGICAC EI
- Jean-Marie FOGEA, Trésorier de l'AGICAC et de l'AGICAC EI
- Laurence LAMIABLE, Secrétaire de l'AGICAC et de l'AGICAC EI

Les prestations administratives et de direction, effectuées par l'AGICAC en faveur de l'AGICAC EI, ont été fixées à 2 000 € par mois, soit une charge pour l'AGICAC EI pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018 s'élevant à 12 000 €.

Dans le cadre du transfert de l'activité « tri des déchets » effectuée pour le compte de la COVED, il a été refacturé par l'AGICAC à l'AGICAC EI les frais relatifs au personnel transféré (à savoir SMIRC, EPI), ainsi qu'une quote-part de loyer et charges locatives correspondantes, représentant la somme de 2 684 €.

De même AGICAC a versé à AGICAC EI les encours de congés payés au 30/06/2018, charges sociales comprises, du personnel transféré à AGICAC-EI représentant 10 447,20 € TTC.

2. Refacturation des heures effectuées par AGICAC au profit de AGICAC EI

Personnes concernées :

- Françoise DROUIN, Présidente de l'AGICAC et de l'AGICAC EI
- Jean-Marie FOGEA, Trésorier de l'AGICAC et de l'AGICAC EI
- Laurence LAMIABLE, Secrétaire de l'AGICAC et de l'AGICAC EI

Dans le cadre du chantier COVED géré par l'AGICAC EI, du personnel de l'AGICAC peut être amené à intervenir lorsqu'il y a des absences qui ne peuvent pas être assurées par Association Partage Travail 51. Cela a représenté 2 544 heures pour un coût, net des aides aux postes, de 1 093 €, refacturé à l'AGICAC EI au titre de 2018.

3. Avance de fonds de l'AGICAC au profit de l'AGICAC EI

Personnes concernées :

- Françoise DROUIN, Présidente de l'AGICAC et de l'AGICAC EI
- Jean-Marie FOGEA, Trésorier de l'AGICAC et de l'AGICAC EI
- Laurence LAMIABLE, Secrétaire de l'AGICAC et de l'AGICAC EI

Une avance de trésorerie de 150 000 € a été faite en faveur par AGICAC en faveur de l'AGICAC EI en date du 20 et 27 juillet 2018. Cette avance est intégralement remboursée au 31 décembre 2018.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 25 octobre 2019

FCN

Commissaire aux comptes



Aline MILLE

Associée